



L'Instant Comm

Janvier 2023

ÉDITO



Il me semble important avant d'évoquer l'avenir, de revenir sur quelques faits marquants de ces trois dernières années.

Inutile d'évoquer à nouveau la pandémie COVID à laquelle nous avons fait face, surtout grâce à l'investissement de nos personnels et à une bonne gestion de nos associations.

Malheureusement ces années laisseront des traces difficiles à effacer et à résorber.

La première étant toujours prégnante, à savoir le recrutement du personnel (d'ailleurs dans tout le domaine de l'aide à la personne).

On a cru à tort que l'avenant 43 allait nous aider à mieux recruter et à fidéliser notre personnel. Impossible à ce jour à vérifier.

D'autre part, malgré une aide conséquente du département (passage de 20,50€ à 24,50€ du tarif horaire), des difficultés financières sont apparues chez certains d'entre nous.

Durant l'année 2022, concomitamment à ces difficultés liées aux augmentations conventionnelles (Branche de l'Aide à Domicile) et surtout à l'augmentation insidieuse des charges salariales, nous avons subi globalement une perte d'heures évaluée à environ 7% dans le département.

Paradoxalement, le manque de personnel a obligé certaines associations à refuser des plans d'aides. Ceux-ci étaient moins nombreux ou moins attractifs pour permettre au département de mieux supporter l'augmentation tarifaire.

Il faut absolument que nous soyons réactifs dans nos associations :

- Prudence dans le domaine des recrutements qui doivent correspondre à notre activité en heures et meilleure maîtrise des dépenses.
- Adaptabilité de nos frais de personnels administratifs et gestion très rigoureuse de nos associations.

A cet avenant 43, sont venus dans le courant de l'année, s'ajouter les avenants 51 et 52 qui eux aussi entraînent des frais de personnels plus conséquents.

Même s'ils sont justifiés eu égard aux carrières des personnels (surtout non diplômés), ils entraînent à nouveau des charges supplémentaires pour nos associations d'autant que nous devons même supporter un effet rétroactif.

Nous n'avons pas manqué de faire part aux instances départementales de toutes ces obligations.

Un rendez-vous avec l'UNA a été sollicité auprès de la Présidente du département ainsi qu'auprès de nos Représentants Parlementaires.

Comme vous le constatez, l'avenir s'annonce ardu et incertain. Le contexte général du pays peut sembler peu propice à l'optimisme mais ce sera quand même lui qui pourra contribuer aux réussites futures.

Je souhaite sincèrement vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Je m'efforcerai d'être à vos côtés pour la rendre plus aisée à gérer vos associations.

Forum ADMR 2022 : un événement inspirant !



Les 17 et 18 novembre derniers se tenait le Forum national ADMR à Nantes, l'occasion pour le réseau de se retrouver après deux années d'interruption due au contexte sanitaire.

Ce Forum aura été, cette fois encore, une incroyable source d'inspiration et d'énergie, l'occasion de belles rencontres, de découvertes et d'enrichissements mutuels.

Ce temps fort ADMR a également permis la participation de nombreux intervenants qui ont partagé leurs expériences, expertises de terrain pour enrichir les débats et réflexions.

Bravo à Michel Wehr, Président fédéral, nouvellement élu membre administrateur au conseil d'administration de l'union nationale.

*Extrait de l'Hebdo Un et
Service communication Fédération ADMR 47*

Nouvelles fiches métiers de la branche



La Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation Professionnelle (CPNEFP) a retravaillé les fiches métiers de la branche afin d'actualiser les visuels et mettre à jour les contenus.

Ces fiches portent sur les métiers suivants :

- accompagnant éducatif et social
- aide soignant
- aide à domicile
- infirmière coordinatrice
- infirmière
- responsable de secteur
- technicien d'intervention sociale et familiale

Ce sont des outils précieux pour promouvoir nos métiers notamment lors de salon pour l'emploi, auprès de nos partenaires recrutement/emploi.

Extrait de l'Hebdo Un

Rapport de Branche 2022



Les membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) sont ravis de vous partager la 4ème édition du rapport de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile qui permet de disposer d'une photographie à date, quantitative et qualitative, sur les champs de l'emploi-formation.

Ce rapport permet de collecter et de synthétiser les données sur les métiers, les emplois et les qualifications.

Il dresse un état des lieux :

- du nombre de structures de la Branche ainsi que leur implantation sur les territoires, leurs activités...,
- de la situation de l'emploi dans les structures,
- de la gestion des ressources humaines,
- de l'organisation du travail,
- de la santé et la qualité de vie au travail,
- de la formation et du développement des compétences.

Ce rapport est un outil précieux pour les partenaires sociaux mais également pour les employeurs et les salariés de la Branche. Il leur permet notamment de nourrir le dialogue social et de disposer de données actualisées dans leurs relations avec les pouvoirs publics et/ou leurs partenaires.

Extrait de l'Hebdo Un

Indemnité carburant : 100 euros pour les travailleurs modestes



Pour prendre le relais de la remise à la pompe pour tous qui a pris fin le 31 décembre, à partir de janvier 2023, une indemnité carburant d'un montant de 100 € sera versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles à cette aide pourront en faire la demande à partir du 16 janvier 2023 sur un formulaire mis en ligne sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Qui est concerné ?

L'indemnité carburant de 100 € concerne les 50 % des ménages les plus modestes qui ont besoin de leur véhicule (voiture, deux-roues, trois-roues, thermique et/ou électrique) pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est-à-dire ceux qui sont situés dans « les cinq premiers déciles ».

La limite du 5e décile correspond à un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €, ce qui correspond environ à :

- < 1 314 € nets/mois pour une personne seule ;
- < 3 285 € nets/mois pour un couple avec un enfant ;
- < 3 285 € nets/mois pour une personne seule avec deux enfants ;
- < 3 941 € nets/mois pour un couple avec deux enfants ;
- < 5 255 € nets/mois pour un couple avec trois enfants.

S'il y a deux actifs dans le foyer, il s'agit de leurs revenus cumulés. Cette indemnité est versée par personne et non par foyer. Chaque membre d'un couple modeste qui utilise son véhicule pour se rendre sur son lieu de travail recevra une aide de 100 €. Un couple peut donc bénéficier de 200 € d'aide à l'achat de carburant.

Pour une personne qui parcourt en moyenne 12 000 km/an, cela représente une aide de l'ordre de 10 centimes d'euro par litre sur l'année.

Comment obtenir l'indemnité ?

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, les salariés devront en faire la demande.

Ils pourront demander l'indemnité carburant **à compter du lundi 16 janvier 2023**, à l'aide d'un formulaire qui sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr. La demande doit être effectuée avant le 28 février 2023. La demande peut aussi se faire par téléphone, pour ceux qui n'auraient pas accès aux services en ligne. Il est possible de contacter le numéro de téléphone national à partir du 16 janvier 2023 : 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

N'hésitez pas à consulter et à relayer la fiche de méthode publiée sur le site impots.gouv.fr.

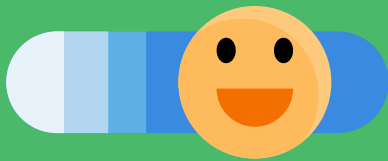
L'aide de 100 € est ensuite directement versée sur le compte bancaire communiqué à l'administration fiscale, sans démarche supplémentaire du demandeur.

Vous pouvez communiquer ces informations aux salariés, une grande majorité d'entre eux étant éligibles à cette aide.

Le service Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute demande d'information.

Extrait de l'Hebdo Un

Projet VIGILANCE ADMR



Le projet « Vigilance » a été initié lors d'une expérimentation menée par la Fédération du Gard, avec le soutien de la CARSAT, sous la direction du professeur BOUSQUET.

Cette nouvelle offre de service ADMR permet de repérer les fragilités chez les seniors, prévenir le risque de perte d'autonomie, éviter une aggravation de son état.

Déployé dans l'ensemble du réseau ADMR via le logiciel métier Philia l'application a pour objectif de détecter au plus tôt une dégradation de l'état général d'un bénéficiaire afin d'éviter une hospitalisation brutale.

Cette offre de service est principalement dédiée aux clients seniors.

Des séances d'information ont eu lieu à la fédération en septembre et octobre dernier, l'occasion pour les associations de mieux appréhender les enjeux de ce projet.

A noter que, cette application n'est pas un dispositif d'alerte en cas d'urgence.

Fédération ADMR 47

Signature d'un partenariat entre l'ADMR et le Service civique solidarité seniors



Lancé en mars 2021 sur décision du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement et le Ministère délégué à l'autonomie, pour donner suite à la mobilisation massive des volontaires en Service civique pendant l'épidémie du covid, le Service civique solidarité seniors (SC2S) est un rassemblement au niveau national des acteurs du grand âge. Ce mouvement a pour but de contribuer de façon massive au déploiement du Service civique auprès des personnes âgées.

Indépendant de l'Agence Service Civique, les objectifs de ce mouvement solidaire sont de :

- Rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissements
- Appuyer le développement du Service civique dans le secteur des seniors
- Faire découvrir aux jeunes de nouvelles opportunités d'emploi dans ce secteur

Un partenariat a donc été signé entre l'ADMR et SC2S en octobre 2022.

Ce partenariat a pour conséquence :

- La participation de l'ADMR aux comités de pilotage SC2S. Ces comités ont pour vocation de mettre en commun les différentes pratiques afin de rendre plus accessible le Service civique
- Un appui ponctuel aux structures de l'ADMR souhaitant s'engager dans un projet d'accueil

Dans ce cadre, si vous êtes contactés et/ou si vous souhaitez vous lancer dans un projet d'accueil de volontaires, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la Fédération.

Extrait de l'Hebdo Un

Conseil national de refondation : questionnaire à l'attention des salariés



En septembre 2022, le Président de la République a annoncé le lancement du Conseil national de la refondation (CNR). Réunissant des représentants de forces politiques, des partenaires sociaux, des élus locaux, des représentants du monde économique et du monde associatif, le CNR a pour ambition de travailler à l'instauration d'une nouvelle méthode : réinstaurer un esprit de dialogue et de responsabilités partagées dans le débat public.

L'UDES participe à ces travaux, représentant les employeurs de l'économie sociale et solidaire. L'Union nationale, ainsi que certaines fédérations départementales ADMR peuvent être consultées dans le cadre d'ateliers thématiques (santé, mobilité, bien vieillir...).

Dans le cadre des assises du travail, il est proposé un questionnaire à l'attention des salariés sur leur rapport au travail.

<https://jeparticipe.conseil-refondation.fr/assises-travail/>

N'hésitez pas à le diffuser auprès des salariés de vos fédérations et associations.

Extrait de l'Hebdo Un

Formation "Bénévoles ADMR : un acteur de lien social" : de nouvelles dates pour le 1er semestre 2023



L'Union nationale via ADYFOR ADMR vous propose des dates pour la formation "**Bénévoles ADMR : un acteur de lien social**".

Cette formation à destination des nouveaux bénévoles leur permettra de découvrir ce qu'est le bénévolat ADMR, d'appréhender l'engagement bénévole au cœur des valeurs ADMR et de déterminer comment être un acteur de lien social.

Cette formation se déroule en classes virtuelles de 2 à 3 heures pour une durée totale de 7 heures.

Les coûts pédagogiques seront pris en charge dans le cadre des actions financées par la convention entre l'UN et la CNSA, à hauteur de 60%. Le reste est à la charge des fédérations.

La Fédération se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Extrait de l'Hebdo Un

Bonne nouvelle !
Le livret d'accueil
bénévole nouvelle version
est arrivé

OSONS!

le bénévolat
ADMR

La nouvelle version du livret d'accueil bénévole est disponible sur la [eBoutique ADMR](#) au prix unitaire de 1,15 €.

Véritable bible du bénévolat ADMR, ce livret d'accueil s'adresse à tous nos bénévoles. Il facilite leur intégration ; étape charnière dans la gestion et la fidélisation des bénévoles ADMR au sein de notre réseau. Il permet à chacun de s'imprégner de l'histoire, de la culture, du projet et des valeurs de notre mouvement.

Il constitue un repère, une source d'information fiable et indispensable tout au long de leur parcours.

Bonne lecture et bienvenue à nos futurs bénévoles.

Le département Communication reste bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information.

Extrait de l'Hebdo Un

Concours du plus beau pull de Noël



Le décompte des likes et partages a été réalisé le 22/12 dernier. Les 6 photos gagnantes de l'édition 2022 du Plus beau Pull de Noël pour le réseau ADMR 47 recevront leurs récompenses prochainement.

Bravo à tous !

Félicitations à tous les participants pour leur investissement qui nous a permis de passer une très belle journée internationale du pull de Noël.

Merci à vous qui nous suivez sur la page Facebook ADMR, pour votre mobilisation.

Service communication fédération ADMR 47

Fumel, Un après-midi récréatif grâce à l'ADMR



Les bénévoles de l'ADMR de Fumel ont organisé un après-midi récréatif, jeudi 8 décembre à la salle Jean Goujon de Fumel et offert un moment de détente et de rencontre à leurs bénéficiaires.

Autour des boissons et du goûter offerts par l'association, les échanges se sont rapidement installés. En effet, pour la première fois depuis trois années de Covid, les participants du territoire couvert par le service local étaient invités à écouter de la musique, à chanter et danser s'ils le souhaitent, pendant que certains préféraient évoquer leurs souvenirs.

Ils étaient environ une quarantaine, certains ayant décliné l'invitation au dernier moment pour des problèmes de santé. Le conseil d'administration participait à ce moment agréable et convivial sur un air des festivités de Noël. Les personnes présentes, principalement des bénéficiaires des aides, ont fortement apprécié cette distraction qui est venue rompre leur quotidien souvent empreint de solitude.

Contact : ADMR – 1, place Carnot – 47500 Fumel – 05 53 72 16 70 – asso.monsempron@fede47.admr.org

Extrait article de la Dépêche du 16/12/2022

Du Théâtre au Jardin d'Aloïs



Outre les ateliers d'animations quotidiennes pour travailler l'autonomie, les mémoires, le cognitif, le physique tels que la gym douce, les ateliers mémoires, les jeux de mémoires, le calcul, les jeux de sociétés, le loto, les jeux de cartes mais également les activités sensorielles, plus ludiques tels que l'écoute musicale, la danse, le toucher massage, les soins esthétiques, la manucure, la coiffure ...

L'année 2022 a été marquée par un atelier théâtre d'improvisation se déroulant de septembre à décembre, deux fois par semaine de 14h à 16h animé par « L'Association Double Je » Compagnie de musique et de théâtre.

Le théâtre est un lieu où se partagent les émotions : acteurs/acteurs et/ou acteurs/spectateurs. C'est aussi un lieu d'attention à soi et à l'autre.

Accompagner les adultes par un atelier théâtre, c'est prendre en considération que toute vie se nourrit et s'enrichit, et ce jusqu'au bout, d'émotions, d'attentions et d'échanges.

Le 13 décembre dernier à l'occasion du traditionnel Noël de l'accueil de jour, les résidents et l'équipe ont pu partager en compagnie des familles, le spectacle réalisé et monté par leurs soins, fruit du travail collectif mené tout au long des ateliers.

Cette action avait pour objectif de :

- Favoriser l'engagement des personnes âgées dans des activités : Interagir avec d'autre, prendre du plaisir, se développer personnellement, avoir un rôle social valorisant, un regard nouveau sur soi et les autres ;
- Travailler le lâcher prise : Faire du théâtre c'est avant tout s'amuser et se libérer du quotidien en laissant la routine derrière soi.
- Travailler sa mémoire : Ce n'est un secret pour personne : passé un certain âge notre mémoire tend à s'affaiblir. C'est pourquoi il est nécessaire de l'exercer régulièrement à l'aide de petits exercices. Mais n'est-ce pas plus sympathique de l'entraîner sans même s'en rendre compte ? En apprenant les lignes quotidiennement pour améliorer sa capacité à mémoriser.

Céline, Psychologue de l'accueil de jour nous raconte :

« Nous pouvons dire que malgré le trac avant de passer sur scène nous avons tous pris du plaisir, les rires du public nous ont permis de retirer un sentiment d'accomplissement et de fierté. Toute l'équipe de l'ADMR du jardin d'Aloïs remercie l'ensemble des participants. »

Contact : Le Jardin d'Aloïs

Lieu dit "Duffour"

47200 St Nicolas de la Balerne

05 53 67 11 30

asso.jardinalois@fede47.admr.org

<https://jardinalois.com>